



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMERCE :

KIT DE LUTTE CONTRE LA COVID-19



Garagiste : quelles précautions prendre contre la Covid-19 ?

CORONAVIRUS

Quels sont les risques de transmission ?

- **Quand vous êtes touchés par les postillons ou gouttelettes d'une personne contaminée** qui parle, tousse ou éternue. Vous pouvez vous-même être porteur du virus et le transmettre. D'où l'importance:
 - d'éviter les contacts physiques ;
 - de porter un masque grand public (90 % de filtration – catégorie 1) ou chirurgical ;
 - de respecter une distance minimum d'un mètre entre les personnes, ou de deux mètres quand le port du masque n'est pas possible.
- **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces et objets. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.
- **Quand vous respirez un air contaminé,** en particulier dans les espaces clos et mal aérés. D'où l'importance d'aérer régulièrement.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise, disponible sur travail-emploi.fr, pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

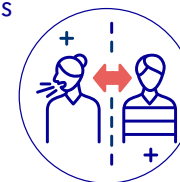
- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.

Mesures organisationnelles

- Le télétravail est une des mesures les plus efficaces pour prévenir le risque d'infection en limitant la densité sur les lieux de travail et dans les transports en commun. Les employeurs fixent, dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les activités qui le permettent. L'accord national interprofessionnel (ANI) du 26 novembre 2020 pour une mise en œuvre réussie du télétravail constitue un cadre de référence utile.
- Lorsque la présence en entreprise est nécessaire, **l'étalement des horaires** doit permettre d'éviter les pics d'affluence et de faciliter la distanciation dans les transports en commun, à l'entrée et la sortie de l'entreprise, dans les ascenseurs, les couloirs, les vestiaires, lors des pauses ou du déjeuner...
- **La gestion des flux** doit permettre de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans un même espace et de respecter la jauge de référence ;
- **Le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène** diffusés par le ministère de la Santé doit régulièrement être rappelé. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...) et de poubelles spécifiques.



- **Éviter autant que possible de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs ;
- **Assurez-vous de la conformité et du bon fonctionnement de système de ventilation** afin d'apporter l'air neuf adéquat. Organiser l'aération des espaces de travail et d'accueil du public aussi souvent que possible. Au besoin, l'installation d'un détecteur de CO2 avec un seuil de 800 ppm permet d'alerter les occupants de la nécessité de ventiler le local.
- **Un référent Covid doit être désigné.** Ce peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- **Les cas contact et personnes symptomatiques doivent être isolés** sans délais. Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

 Aérer les pièces le plus souvent possible	 Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres	 Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée	 Limiter au maximum ses contacts sociaux	 Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
 Se moucher dans un mouchoir à usage unique	 Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique	 Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades	 Éviter de se toucher le visage	 Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Les bons réflexes

- **Porter un masque grand public à 90 % de filtration (catégorie 1) ou chirurgical dans tous les lieux collectifs clos.** Les masques sont fournis par l'employeur. Il doivent couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton. Changer le masque toutes les 4 heures ou quand il est souillé ou mouillé.



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il existe des exceptions au port obligatoire du masque pour :

- les salariés seuls dans un bureau ;
 - les salariés travaillant dans un atelier correctement ventilé ou aéré, où ils sont peu nombreux et éloignés et portent des visières, la distance à respecter entre les personnes doit alors être de deux mètres ;
 - certains métiers très spécifiques. Consulter travail-emploi.gouv.fr
- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
- frotter 30 secondes,
 - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.

Affichette disponible sur www.santepubliquefrance.fr

- **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- **Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher**, et le jeter aussitôt ; tousser et éternuer dans son coude.
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre ou de deux mètres si le port du masque est impossible ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- **Télécharger l'application TousAntiCovid** qui permet d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, tout en garantissant le respect de la vie privée ;
- Participer et faciliter les campagnes de vaccination et de dépistage, ainsi que le contact tracing ;
- **S'isoler si on est cas contact, personne symptomatique ou cas positif Covid** et informer son employeur, médecin du travail, médecin traitant afin de faciliter le contact tracing et d'éviter la propagation du virus. Les cas contacts ou personnes symptomatiques ou malades sont placés en arrêt maladie sans jour de carence.



Personnes en situation de handicap

→ **S'assurer que les consignes sanitaires soient accessibles** et que les règles de distanciation physique et mesures de prévention permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.



→ **Des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphp** existent pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires. Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.

Plus d'infos sur : www.agefiph.fr/

→ **Reportez-vous également à la fiche spécifique** « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap » disponible sur travail-emploi.gouv.fr

Personnes à risque de forme grave de Covid

Les personnes de plus de 65 ans, atteintes de certaines pathologies (solidarites-sante.gouv.fr) ou au **3^e trimestre de leur grossesse**, risquent de développer une forme grave de Covid-19 en cas de contamination. Dans ces situations, le télétravail doit être la norme si l'activité s'y prête.



Si le télétravail n'est pas possible pour toutes les activités, il faut :

- aménager les horaires de la personne concernée pour éviter le contact avec les collègues ;
- mettre à sa disposition un poste de travail isolé, nettoyé et désinfecté tous les jours et dans la mesure du possible, non partagé avec un autre salarié (sinon le désinfecter systématiquement avant sa prise de poste) ;
- qu'elle porte un masque à usage médical (fourni par l'employeur) et respecte strictement les gestes barrières ;
- porter un masque à usage médical (fourni par l'employeur) dans les transports en commun pour les déplacements domicile travail et professionnels.

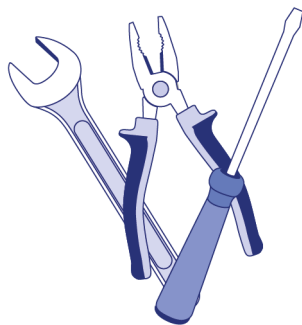
Si ces conditions de protection ne sont pas remplies, le salarié doit être mis en activité partielle sur la base d'un certificat de son médecin. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, c'est au médecin du travail de se prononcer.



1. PRÉPARER

La relation client :

- **Prévenez le client lors de la prise de rendez-vous des modalités organisationnelles** différentes actuellement.
- **Demandez au client de venir seul** ou au maximum à deux (pour le retour chez lui).
- **Installez un panneau à l'entrée** du garage avec toutes les informations utiles au client (rappel des consignes, organisation du service, organisation des stationnements, modalités de paiement, retrait des véhicules...).
- Organisez la dépose du véhicule par le client.
- **Demandez au client de retirer de sa voiture tous ses effets personnels** (pas de sacs dans le coffre, pas d'objets ou de détritiques dans la voiture, etc.) et d'arrêter la ventilation/chauffage/climatisation.
- **Laissez toutes les fenêtres du véhicule ouvertes** lors de la prise en charge par le garage.
- Faites déposer les clés et les papiers du véhicule par le client et se laver les mains avant et après.
- Portez un masque grand public à 90% de filtration (catégorie 1) ou chirurgical et faites porter un masque lors des essais de véhicule avec un client. Chacun se lave les mains. Le véhicule est nettoyé et désinfecté.



L'organisation du travail :

- Vérifiez la conformité et le bon fonctionnement des équipements **d'extraction et de ventilation**.
- **Adaptez les horaires** par un étalement des embauches et débauches pour éviter les regroupements : transports en commun, vestiaires, local de restauration...
- **Renforcez la coordination entre le personnel présent** et les personnes en télétravail pour fluidifier la relation client et l'organisation de l'activité.
- **Privilégiez les conférences distantes** pour les réunions et la diffusion des consignes d'organisation du travail.
- **Établissez un plan de nettoyage avec périodicité et suivi** : des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, de la zone de paiement, du matériel, plus généralement de tout objet, des surfaces susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains...), des équipements de travail partagés, collectifs (machines à café, photocopieurs...).
- Veillez à entretenir, nettoyer et désinfecter scrupuleusement les fontaines à eau (façade, boutons de distribution, buses de fontaine, etc.) avec des produits adaptés et respecter le renouvellement des bonbonnes. Affichez une consigne pour éviter le contact entre le robinet de la fontaine et le contenant individuel (goulot de la bouteille, verre, tasse...).
- Si possible, laissez les portes ouvertes pour éviter les contacts avec les poignées et à condition que cela n'empêche pas de réguler les flux d'entrée dans l'établissement.
- Mettez en permanence à disposition à proximité des postes de travail, y compris des vestiaires et salles de pauses, des consommables : masques grand public, gel hydroalcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle, film de protection, etc.



1. PRÉPARER

- **Attribuez dans la mesure du possible des outils de travail individuels et marquage spécifique pour chacun.**
- Organisez l'atelier en attribuant à chaque salarié une zone personnelle de travail avec équipements de travail attribués (ex. : pont élévateur) en faisant attention de respecter la distance d'un mètre accompagnée du port du masque obligatoire ou de deux mètres le cas échéant. En cas d'impossibilité, établissez une rotation des tâches avec nettoyage avant et après utilisation du matériel commun.
- Matérialisez par marquage au sol, ou tout autre moyen, la mesure d'un mètre de distanciation sociale conditionnée au port du masque obligatoire.
- Matérialisez, dans la cour, un ou plusieurs emplacements pour réception et récupération des véhicules avec présence de consommables pour nettoyer les surfaces et d'une poubelle pédale à proximité.

Vêtements professionnels :

Habillage/déshabillage :

- Dans les vestiaires, prévoyez une poubelle à pédale pour déchets, du savon, des lingettes et du gel hydroalcoolique. Les casiers sont individuels et nettoyés au virucide quotidiennement.
- Organisez les flux pour permettre à chacun de se changer individuellement dans le vestiaire ou créez un vestiaire temporaire pour chaque salarié.
- En cas d'externalisation du nettoyage des vêtements, prévoyez une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoyez un contenant à usage unique par salarié pour transporter ses vêtements sales.
- Vêtements de travail à usage unique si possible ou fournissez une surcombinaison jetable à mettre par-dessus le bleu de travail.
- Prévoyez une zone de stockage des sacs hermétiques et fermés des vêtements sales et retour des vêtements propres accessibles au seul livreur en veillant à limiter la coactivité et à défaut respect des distances minimales.

2. RÉALISER

- **Nettoyez le poste de travail** a minima au début de la prise de poste et à la fin de la prise de poste.
- **Accueillez, dans la mesure du possible, les clients à l'extérieur et sur rendez-vous.**
- **Réceptionnez le véhicule si possible à l'extérieur de l'atelier** (pas de client à l'intérieur) :
 - nettoyez les clés, l'habitacle,
 - passez un spray désinfectant de surface sur les poignées de porte

extérieure/intérieure, volant, levier de vitesses, frein à main, tout ce qui peut être touché pour la conduite. Si pas de spray, vous pouvez utiliser d'autres produits : lingettes désinfectantes, lingettes imbibées d'eau de javel suivi d'un rinçage à l'eau, eau savonneuse suivi d'un rinçage,

- protégez les sièges avec une housse (film de protection),
- le dépoussiérage du véhicule peut être effectué avec un aspirateur équipé d'origine d'un filtre HEPA (high efficiency particulate air). Si l'aspirateur n'est pas muni de filtre HEPA, procédez au dépoussiérage

2. RÉALISER



en laissant l'aspirateur à l'extérieur pour une dilution immédiate des agents biologiques dans l'air.

Si l'aspirateur est situé dans un local :

- › aérer au maximum le local en ouvrant les portes et fenêtres ou en augmentant l'apport d'air neuf par la ventilation mécanique ;
 - › personne à proximité de la sortie d'air de l'aspirateur ;
 - › port d'un masque FFP1 à l'opérateur.
- **Utilisez un masque** (grand public à 90% de filtration (catégorie 1) ou chirurgical) pour toutes les activités nécessitant habituellement une protection respiratoire (possibilité d'utiliser des masques avec une protection supérieure à l'indice habituel).
- Mettez à disposition et veillez au port de masques grand public (masque chirurgical pour les personnes à risque) dans l'ensemble des lieux collectifs clos : locaux de l'entreprise, habitacle des véhicules... Dans un atelier ventilé conformément à la réglementation, le masque peut être retiré si les personnes sont autant éloignées et équipées de visières.
- **Utilisez des gants** pour toutes les activités nécessitant habituellement une protection cutanée.
- **Privilégiez le paiement par carte bancaire** et organisez dans la mesure du possible la facturation par e-mail ou SMS.
- **Récupérez le véhicule à l'extérieur** à l'emplacement dédié, respect des distances de sécurité.



En cas de dépannage à l'extérieur du garage :

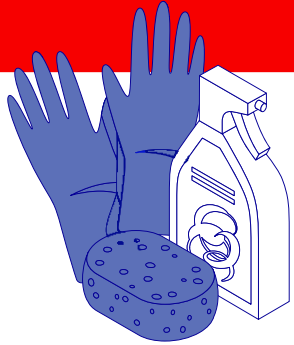
- Vérifiez la présence de lingettes, gel hydroalcoolique, sacs-poubelle dans le véhicule de dépannage.
- Sur les lieux, **respectez les distances minimales de sécurité avec les usagers et portez un masque.**
- **Si le dépannage n'est pas possible, chargez le véhicule en respectant les mesures de désinfection** : passez un spray désinfectant de surface sur les poignées de porte extérieure/intérieure, volant, levier de vitesses, frein à main, tout ce qui peut être touché pour la conduite. Et si possible, la pose d'un film de protection sur le siège conducteur.
- **N'échangez pas les stylos** (stylos à usage unique ou utilisation par le client de son propre stylo).

Installations sanitaires / salle de pause – restauration :

- **Fournissez des bouteilles d'eau individuelle.**
- **Adaptez les temps de pause** (pour permettre le nettoyage des mains) et prévoir une rotation.
- **Prenez des repas en horaires décalés** et, à défaut, avec respect de la distanciation ; définissez le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laissez que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise ; évitez les bancs et les chaises à roulettes pour éviter les rapprochements.
- **Réalisez le nettoyage de la salle de pause** de toute surface ou équipements en contact avec les mains après chaque pause.
- Aérez les locaux aussi souvent que possible.



3. VÉRIFIER



- **Veillez au suivi du plan de nettoyage.**
- Assurez-vous de **l'approvisionnement permanent des consommables** (gel hydroalcoolique, masques grand public à 90% de filtration (catégorie 1) ou chirurgical, lingettes, savons, sacs-poubelle, etc.).
- Stockez les déchets dans un contenant fermé et organisez leur évacuation régulière pour éviter tout contact.
- Évacuez les déchets régulièrement.
- **Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires**, au moins deux fois par jour, et en permanence assurez-vous de la présence de savon et moyens de séchage.

Contactez au besoin le service de santé au travail dont vous dépendez ou votre Caisse d'assurance maladie - Risques professionnels pour vous aider dans la mise en place de vos mesures de prévention.